

Médiateur/-trice



Nature des tâches

Il n'est pas toujours facile de résoudre des conflits. Nous le constatons tous les jours. Les médiateurs et les médiatrices maîtrisent les stratégies qui permettent de venir à bout de ces situations. Leur action est surtout connue dans le cadre de procédures de divorce. Ils travaillent avec les couples qui veulent se séparer, essayent de trouver grâce au dialogue des solutions pour la garde des enfants, la répartition des biens et les relations à venir des partenaires entre eux. Il ne s'agit là que d'une partie de leur activité. Les médiateurs interviennent également pour régler des différends familiaux, au moment d'une succession par exemple, dans des problèmes de voisinage, de relations parents et adolescents, ou encore pour résoudre des conflits entre collègues, entre locataires et propriétaires ou au sein de l'école. Ils mènent les discussions en tant que personne neutre. Leur distance leur permet de mieux appréhender le type de conflit, leur formation de base en droit de formuler les conseils appropriés.

Conditions d'admission

Selon l'institution de formation, elles sont variables. En règle générale

- a) diplôme universitaire ou diplôme d'une haute école supérieure dans le domaine juridique, humaniste ou psychosocial
- b) 2 années d'expérience professionnelle ayant la médiation à sa base.

Intérêt pour les rapports humains et les questions juridiques, maturité personnelle, aptitude à la réflexion, aisance d'expression, sensibilité, résistance psychique et physique au stress, sens aiguë de l'observation, bonne mémoire.

Formation

Selon l'institution de formation 1 à 2 ans de formation en cours d'emploi (30 – 40 jours de cours).
Après 2 années d'expérience professionnelle et la remise de deux protocoles de médiation écrits, le médiateur est inscrit sur la liste de l'Association suisse pour la médiation SVM, ce qui lui confère le titre de «médiateur/-trice SVM».

Perspectives

Formation en Allemagne au métier de superviseur/-e de médiation.